

CONCOURS EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 2/9/2008 12:58:43

Missions : L'éducateur technique spécialisé a deux casquettes: il est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge.

Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des handicapés jeunes ou adultes, d'une façon générale des personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle.

Son action vise à favoriser l'autonomie, la réinsertion ou l'intégration dans le monde du travail.

Les aptitudes requises :

Etre prêt à travailler en équipe, bien posséder un métier de base, être à l'aise dans une démarche pragmatique, souhaiter transmettre des savoirs et des savoir-faire sont autant d'éléments qui permettent d'être à l'aise dans ce métier. **La Formation :**

Diplôme requis et Conditions d'Admission:

Les candidats doivent être titulaires soit :

- d'un diplôme de niveau IV en travail social ou paramédical
- d'une attestation de formation de moniteur d'atelier
- d'un diplôme de niveau IV du secteur technologique ou professionnel et justifier de deux années d'expérience professionnelle
- d'un diplôme de niveau V de secteur technologique ou professionnel et justifier de trois années d'expérience professionnelle
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique et justifier de trois années d'expérience professionnelle

Le Diplôme :

La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) délivré par le Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

L'exercice professionnel et la carrière :

• Qui sont les employeurs ?

Les quelque 5 000 éducateurs techniques spécialisés exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueillis des jeunes ou des adultes handicapés ou en difficulté. Ce sont donc essentiellement les associations (95 %) et le secteur hospitalier qui emploient les éducateurs techniques spécialisés. **• Où s'exerce le métier ?**

Les lieux d'exercice du métier d'éducateur technique spécialisé sont diversifiés. On retrouve principalement des postes dans :

- les centres d'aide par le travail (CAT) ;
- les ateliers protégés ;
- les centres de rééducation ;
- les hôpitaux ;

- les entreprises d'insertion ;
- les centres d'adaptation à la vie active. **Quels sont les salaires proposés ?** Dans le secteur public : La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires. A titre d'exemple, les salaires bruts dans la fonction publique hospitalière (primes non comprises) étaient, au 1er septembre 2005 de :
 - 1358 € en début de carrière ;
 - 2268 € en fin de carrière.Dans le secteur privé : Les éléments de carrière et de salaire sont fixés, dans le secteur privé, par des conventions collectives. A titre d'exemple, dans la convention collective de l'enfance inadaptée (primes non comprises) en externat, les salaires bruts au 1er septembre 2005 étaient de :
 - 1529 € en début de carrière ;
 - 2685 € en fin de carrière.
- **Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?** Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement (voir salaires éducateur spécialisé). Les éducateurs techniques spécialisés qui le souhaitent peuvent également poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :
 - Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS) ;
 - le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, CAFDES ;
 - le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, CAFERUIS.